

Système d'information et de communication
Administratives SICAD
Guide du citoyen
ANNEXE N° 7

Référence : arrêté du Ministre		
en date du tel que modifié par l'arrêté		
en date du(JORT n°..... du.....)		
Organisme : Ministère de l'Education et de la Formation		
Domaine de la prestation : études à l'étranger		
Objet de la prestation : autorisation à poursuivre des études à l'étranger		
CONDITIONS D'OBTENTION		
<ul style="list-style-type: none"> - La non admission au baccalauréat - Ne pas dépasser l'âge de 25 ans - L'interruption des études ne doit pas dépasser une année scolaire - L'inexistence de la spécialité demandée dans les établissements scolaires Tunisiens - L'impossibilité pour l'intéressé de poursuivre ses études dans un lycée public en Tunisie pour une cause ou une autre 		
PIECES A FOURNIR		
<ul style="list-style-type: none"> - Une demande simple - Un certificat de préinscription ou d'inscription à l'étranger - Une copie du certificat de scolarité attestant que l'intéressé a suivi ses études dans les écoles préparatoires et les lycées publics avec l'original à l'appui - Extrait de naissance - Copie de la carte d'identité nationale - Un certificat justifiant la durée d'interruption des études le cas échéant - Un certificat de réussite en cas de renouvellement de l'autorisation 		
ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
Présentation du dossier	Direction générale du deuxième cycle de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire (direction de l'organisation administrative et de la vie scolaire des collèges et des lycées)	
LIEU DE DEPOT DU DOSSIER		
Service : direction générale du deuxième cycle de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire (direction de l'organisation administrative et de la vie scolaire des collèges et des lycées) au Ministère de l'Education et de la Formation.		
Adresse : Ministère de l'Education et de la Formation - Boulevard Bab Benat - Tunis		
LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION		
Service: direction générale du deuxième cycle de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire (direction de l'organisation administrative et de la vie scolaire des collèges et des lycées) au Ministère de l'Education et de la Formation.		
Adresse : Ministère de l'Education et de la Formation – Boulevard Bab Benat - Tunis		
DELAI D'OBTENTION DE LA PRESTATION		
Trois (3) jours à compter de la date de dépôt du dossier		